

Image not found or type unknown



Augmentation de loyer nouveau locataire

Par **JEC**, le **27/09/2015** à **19:24**

Bonjour,

Je souhaite devenir locataire d'un appartement en rez de jardin à Chatenay Malabry (92). Il s'agit d'un appartement de 145M2 habitables, + 70M2 de jardin privatif. Il s'agit d'une location non meublée.

Le loyer du précédent locataire était de 1620 € par mois hors charges.
Le Bailleur me propose un loyer de 1720€ par mois, hors charge.

Une telle augmentation est elle possible?

Merci de votre retour.

A très bientôt.

Par **janus2fr**, le **28/09/2015** à **08:24**

Bonjour,

Chatenay Malabry n'est pas une commune visée par l'encadrement des loyers. Le bailleur peut donc fixer le loyer qu'il veut en cas de nouvelle location.

Par **JEC**, le **28/09/2015** à **09:17**

Bonjour, merci de votre réponse.

Après avoir un tour sur quelques sites web, il semble bien que Chatenay Malabry soit visé par cet encadrement:

http://france-inflation.com/loyers_encadres_liste_des_villes.php

Si cela se confirme, quelle est l'augmentation maximum autorisée?

Merci de votre aide.

Par **janus2fr**, le **28/09/2015** à **09:53**

Effectivement, Châtenay-Malabry est bien concerné. J'avais fait la recherche en recopiant votre écriture et vous aviez mal écrit (Chatenay Malabry au lieu de Châtenay-Malabry).

Par **JEC**, le **28/09/2015** à **10:35**

Désolé pour la faute.

Donc, quelle serait l'augmentation maximum autorisée dans ce cas?

Merci